

AVIS PUBLIC

RÉSOLUTION N° CA24 210083

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que :

- 1° lors de sa séance ordinaire tenue le 9 avril 2024, le conseil d'arrondissement de Verdun a adopté, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003), la résolution n° CA24 210083 afin de permettre un coefficient d'occupation du sol maximal de 0,7 au lieu de 0,6 pour l'agrandissement de l'aire de plancher habitable à même le comble existant du bâtiment situé au 24, rue des Mésanges (lot 1 860 486);
- 2° à la suite de l'analyse, la résolution CA24 210083 n'a pas à faire l'objet d'un examen de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* : la résolution n'est pas visée par le règlement RCG 15-073 puisque les dérogations et les conditions présentes dans cette résolution ne concernent pas les dispositions au document complémentaire du Schéma;
- 3° conformément à l'article 133 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et aux articles 137.2 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), cette résolution est entrée en vigueur conformément à la loi;
- 4° copie de cette résolution peut être consultée du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h, ainsi que le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30, au bureau de la soussignée situé au :

Bureau du Secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

Donné à Verdun, le 12 novembre 2024.

Stephanie Zhao Liu (original signé électroniquement)

Stephanie Zhao Liu
Secrétaire d'arrondissement